



Protocole d'accord FPH

Communiqué de Presse

un mauvais remède au grave malaise des hospitaliers !

Après près de 8 mois de discussions, la Fédération Sud santé-sociaux juge totalement indigent le projet de protocole concernant plus de 800 000 personnels des hôpitaux et établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et en conséquence ne le signera pas. D'autres réponses doivent être apportées pour le secteur sanitaire et médico-social public !

Emploi : aucune mesure n'est actée alors que les plans d'économies dans la plupart des établissements suppriment des milliers d'emplois. Concernant la précarité, plus de 15% des emplois permanents sont occupés par des contractuels, en augmentation constante y compris parmi les personnels soignants. Ce protocole ne contient aucun dispositif pour résorber durablement l'emploi précaire, ni même pour en freiner le développement. L'effort en formation, pour remplacer les départs massifs en retraite, est totalement sous-estimé.

Conditions de travail : la relance des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail ne peut faire illusion alors que les nouvelles organisations de travail imposent les mobilités et les changements d'horaires de plus en plus fréquents facteurs de stress au travail et de perturbation de la vie familiale. La volonté du ministère de dé plafonner les heures supplémentaires sans surenchérissement de leur montant va entraîner une augmentation de la durée du travail pour beaucoup de soignants et dégrader davantage leurs conditions de travail. La RTT si dénigrée, loin d'être un handicap, est au contraire un facteur d'amélioration des conditions de travail des personnels de santé, et de fidélisation.

Salaires et carrières : les mesurettees concernant les salaires sont bien loin de répondre aux revendications exprimées par les personnels ces dernières années.

Alors que le ministère démarre une campagne de communication pour attirer les jeunes vers les métiers de la santé, aucune mesure significative n'a été proposée pour

Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

Sud Santé-Sociaux
2 rue Henri Chevreau
75020 Paris
Téléphone :
01 40 33 85 00
Télécopie :
01 43 49 28 67
E-mail :
sud.crc@wanadoo.fr
Internet :
www.sud-sante.org

Rappel des revendications salariales proposées par SUD :

Pas de salaire inférieur à 1500 €net,

Augmentation de 250 € pour tous au titre du rattrapage de la perte cumulée du pouvoir d'achat,

Des carrières linéaires sans barrage avec des corps à un seul grade,

La prise en compte des spécificités des professions hospitalières par l'intégration des primes dans le salaire de base.

Sur ces principes Sud a notamment proposé :

Une grille spécifique pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture intégrant les primes spécifiques dans le salaire de base,

Une revalorisation de la grille CII (des paramédicaux),

Le reclassement des ACH dans une grille CII revalorisée, revendication portée depuis deux ans par la profession.

rendre plus attractifs les salaires d'embauche et les déroulements de carrière (notamment pour les infirmières dont les indices de début n'ont pas été relevés depuis des années).

Les aides soignants sont reclassés à une échelle supérieure (+9 € en début de carrière !), cette mesure s'étalera sur deux ans et n'est pas en rapport avec l'évolution du

contenu professionnel de cette profession. Les barrages maintenus pour les déroulements de carrière de la plupart des professions freinent d'autant les améliorations salariales.

Enfin l'annonce de l'évolution de l'objectif national des dépenses hospitalières pour 2007 (+3,5% en moyenne) contredit les déclarations de M. Xavier Bertrand sur l'effort financier effectué pour réaliser ce protocole, puisque selon les responsables hospitaliers publics (la FHF), il manquera plus de 635 millions d'euros pour financer l'exercice.

Ni ambitieux, ni moderne, ce protocole n'est qu'un cache misère de l'absence de réponse sociale aux personnels des hôpitaux et des établissements médico-sociaux ! Il rentre dans la droite ligne du plan «Hôpital 2007» de privatisation rampante de l'hôpital public !

Paris le 18 octobre 2006

Tous les adhérents SUD Santé Sociaux ont été sollicités pour donner leur opinion sur ce protocole.

Pour le Centre Hospitalier d'Arras, aucun retour n'a formulé le vœu de signer ce protocole ... bien au contraire !

SUD espère que les signataires de ce protocole ont eu la même volonté de transparence et que la signature de ces pseudos avancées n'était pas seulement la volonté de quelques dirigeants plus ou moins haut placés ... ce qui bafouerait alors les règles élémentaires d'un fonctionnement syndical qui se dit démocratique.



SUD Santé – Sociaux

Centre Hospitalier d'Arras – 57, avenue Winston Churchill – SP06 – 62 022 ARRAS CEDEX

Téléphone / Répondeur / Fax : 03.21.21.13.36 (poste 31 336)

Mail : sud.sante.arras@free.fr ou syndicat.sud@ch-arras.fr

Site : <http://sud.sante.arras.free.fr>